

RÈGLEMENT ADOPTÉ À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT À L'HÔTEL DE VILLE DE VALCOURT, LE JEUDI 14 JUILLET 2021 À 16:30 HEURES ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mesdames et Messieurs les Conseillers

JACQUES BLANCHARD	siège 1	VICKY BOMBARDIER	siège 2
PIERRE TÉTRAULT	siège 3	JIMMY ROYER	siège 4
DANY ST-AMANT	siège 5	JULIEN BUSSIÈRES	siège 6

L'assemblée est sous la présidence de
RENALD CHÊNEVERT MAIRE

PROJET DE RÈGLEMENT 560-17

AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a adopté le règlement de zonage 560 ;

ATTENDU QUE la Ville a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement de zonage ;

ATTENDU QUE Bombardier Produits récréatifs (BRP) a acquis la propriété du 1191, rue Saint-Joseph (lot 1 823 916);

ATTENDU QUE le projet de BRP est de démolir le bâtiment principal et d'agrandir légèrement sa cour d'entreposage ;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Val-Saint-François prévoit déjà que le lot 1 823 916 est dans une aire d'affectation industrielle ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été régulièrement donné par Monsieur le conseiller Julien Bussières, à la séance ordinaire tenue le 28 juin 2021 ;

ATTENDU QUE la procédure d'adoption a été régulièrement suivie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR _____, APPUYÉ
PAR _____ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement « **560-17 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560** » soit adopté et décrété pour ce règlement ce qui suit :

Article 1 Le plan de zonage numéro VALV-010-Z01 est modifié afin d'agrandir la zone I-2 à même la zone CV-3, sur le lot 1 823 916, pour une superficie d'environ 1651,9 mètres carrés.

Le tout tel qu'illustré à l'annexe 1.

Article 2 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté par la résolution numéro

COPIE VRAIE ET CONFORME SIGNÉE À VALCOURT, CE _____ JOUR _____ DU
MOIS DE _____ DE L'AN DEUX MIL _____.

Renald Chênevert, Maire

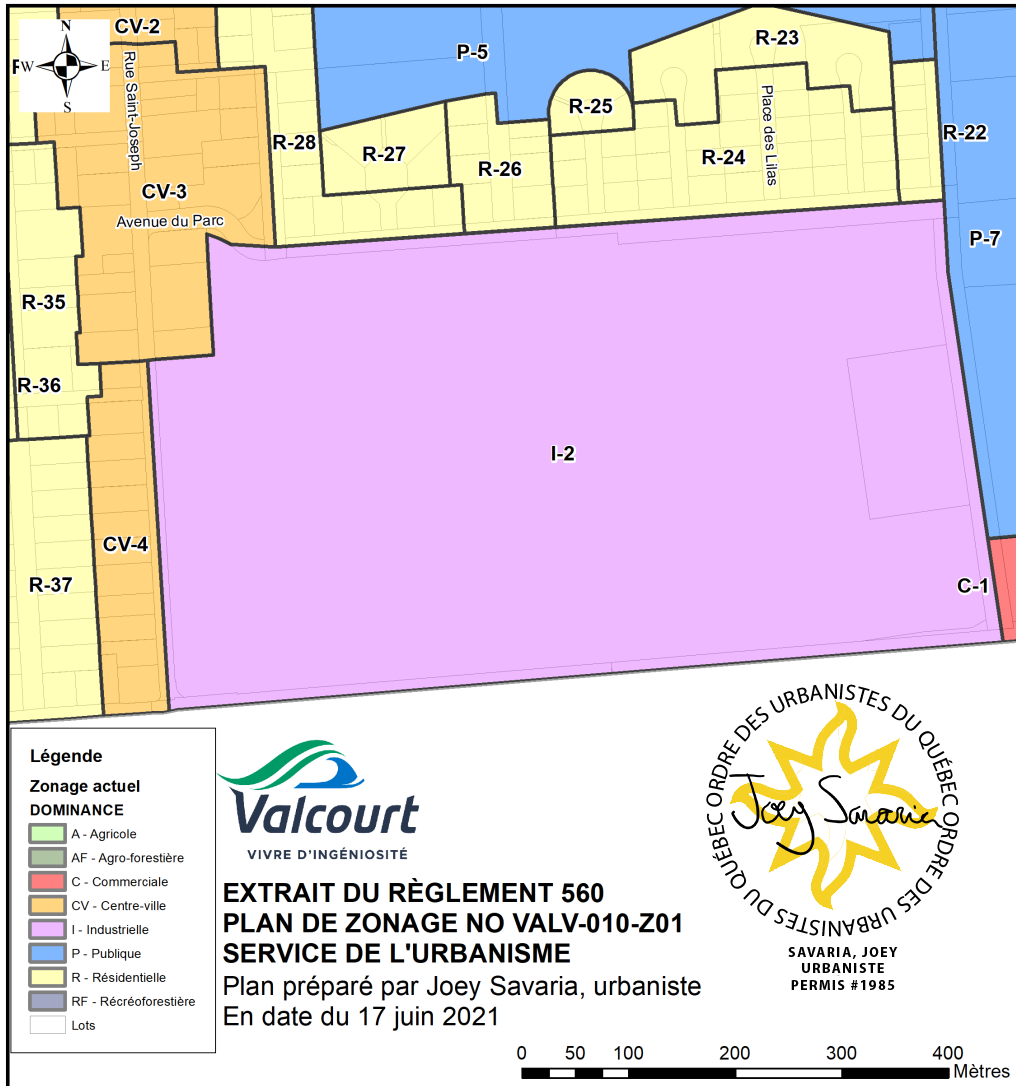
M^e Lydia Laquerre, greffière

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 560-17 (SUITE I)

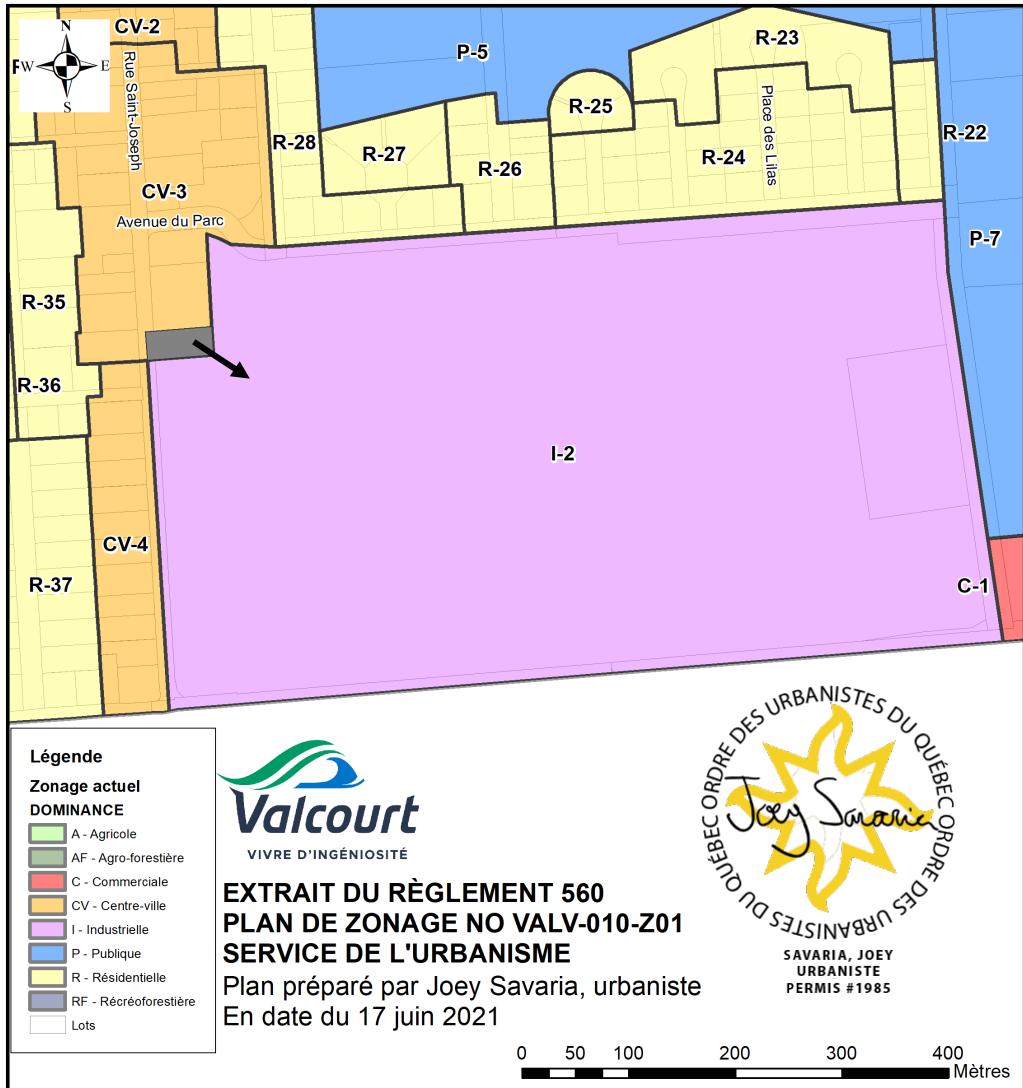
ANNEXE 1

AGRANDISSEMENT DE LA ZONE I-2 À MEME LA ZONE CV-3

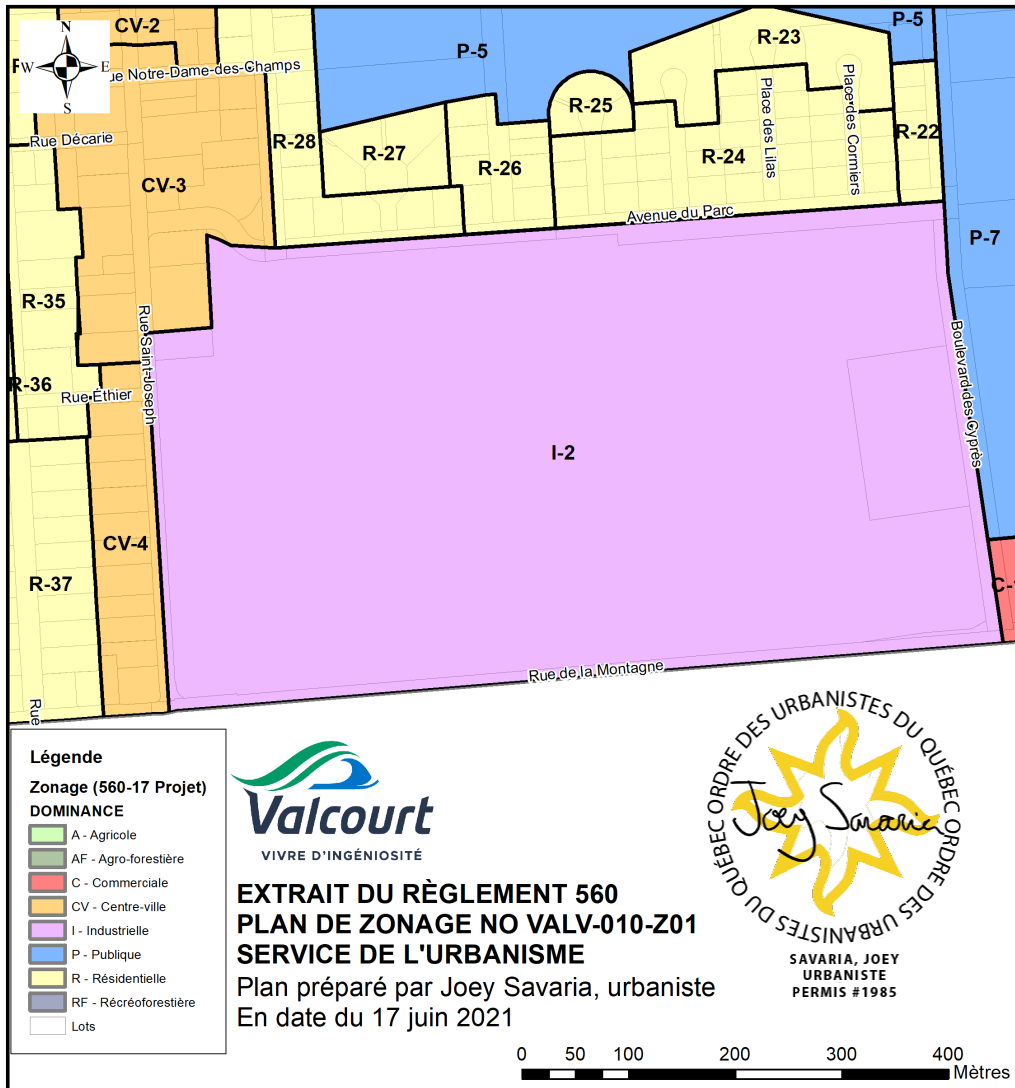
Zonage actuel



Modification du périmètre de la zone I-2 pour y intégrer le lot 1 823 916



Zonage proposé



Légende

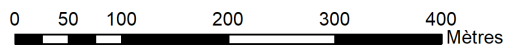
Zonage (560-17 Projet)

DOMINANCE

- A - Agricole
- AF - Agro-forestière
- C - Commerciale
- CV - Centre-ville
- I - Industrielle
- P - Publique
- R - Résidentielle
- RF - Récréoforestière
- Lots



EXTRAIT DU RÈGLEMENT 560
PLAN DE ZONAGE NO VALV-010-Z01
SERVICE DE L'URBANISME
 Plan préparé par Joey Savaria, urbaniste
 En date du 17 juin 2021



CERTIFICAT DE PROCÉDURE D'ADOPTION ET DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière de la Ville de Valcourt, certifie par la présente, que les procédures suivantes ont été effectuées en vertu du règlement **560-17 amendant le règlement de zonage numéro 560**, soit :

Résolution adoptant le projet de règlement et décrétant la tenue d'une consultation écrite sur le projet de règlement	28 juin 2021
Avis public de la tenue d'une consultation écrite sur le projet de règlement	
Consultation écrite du projet de règlement	
Avis de motion	28 juin 2021
Adoption du règlement	
Certificat de conformité de la MRC	
Avis public mentionnant l'entrée en vigueur du règlement	

Je, soussignée, greffière de la Ville de Valcourt, certifie par la présente, que j'ai affiché l'avis public d'entrée en vigueur du règlement 560-17 intitulé : *amendant le règlement de zonage numéro 560* au bureau de la municipalité de la Ville de Valcourt et en l'insérant sur le site internet de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce

Me Lydia Laquerre
Greffière